



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Lyon, 23 septembre 2024

## **Agriculture durable : CNR lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour expérimenter l'agrivoltaïsme dynamique sur de nouvelles cultures**

Acteur historique du secteur agricole dans la vallée du Rhône, CNR (Compagnie Nationale du Rhône) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour deux expérimentations d'agrivoltaïsme dynamique sur des cultures encore non testées en France. La première permettra d'étudier si des panneaux solaires mobiles installés sur des cultures particulièrement exposées au changement climatique peuvent contribuer à maintenir les rendements agricoles. La seconde à évaluer si cette technologie peut favoriser l'émergence de nouvelles filières de production alimentaire peu développées en France. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des missions d'intérêt général de CNR (Plans 5Rhône) qui permettent de financer et d'accompagner des projets tournés vers la résilience de l'agriculture face au changement climatique dans les territoires.

L'agrivoltaïsme dynamique est au croisement des enjeux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, de l'optimisation énergétique des exploitations agricoles et de la préservation de la ressource en eau. Premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable et partenaire du monde agricole engagé dans l'innovation, CNR entame la seconde phase de sa démarche de recherche et développement sur l'agrivoltaïsme dynamique pour contribuer à l'amélioration de cette pratique en devenir.

Un an après la mise en service de son premier démonstrateur agrivoltaïque dans l'enceinte d'un lycée horticole près de Lyon, l'AMI lancé aujourd'hui par CNR permettra de sélectionner, début 2025, les lauréats qui s'engageront à ses côtés pour tester deux nouveaux démonstrateurs visant à combiner production agricole et production d'électricité sur une même parcelle. Ces expérimentations, qui débiteront à l'horizon 2028, porteront sur des cultures destinées à l'alimentation humaine encore non testées en agrivoltaïsme dynamique en France.

### **S'adapter ou anticiper les effets du changement climatique**

**Le premier démonstrateur, dit « d'adaptation climatique »,** permettra d'étudier des cultures déjà présentes dans la vallée du Rhône souffrant du changement climatique. La centrale agrivoltaïque a ainsi vocation à maintenir plus longtemps la production agricole dans les territoires concernés.

#### Objectifs de ce démonstrateur :

- Améliorer l'exploitation agricole végétale des points de vue agronomique, humain et économique, objectif prioritaire des projets.
- Viser la viabilité et la répliquabilité sur d'autres exploitations agricoles situées dans des zones géographiques et des climats similaires.
- Maximiser la production d'électricité, objectif secondaire des projets.

**Le deuxième démonstrateur, dit « d'anticipation climatique »,** a vocation à préparer l'avenir en testant de nouvelles cultures, peu ou pas encore présentes dans la vallée du Rhône et pouvant déboucher sur la création de nouvelles filières de production. Les cultures en question devront être compatibles avec l'évolution de la biogéographie liée au changement climatique.

### **Contacts presse**

Romain Jacquet – [r.jacquet@cnr.tm.fr](mailto:r.jacquet@cnr.tm.fr) – 06 74 79 10 00  
Béatrice Ailloud – [b.ailloud@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloud@cnr.tm.fr) – 04 72 00 67 21

### Objectifs de ce démonstrateur :

- Acquérir de l'expérience agronomique pour comprendre le comportement de ces cultures sur le territoire ainsi que les effets d'une centrale agrivoltaïque dynamique sur les besoins en eau, l'ombrage, la température ou le rayonnement ;
- Travailler sur la valorisation de cette production agricole avec les parties prenantes concernées ;
- Maximiser la production d'électricité, objectif secondaire des projets.

### **Périmètre géographique et principales étapes du projet**

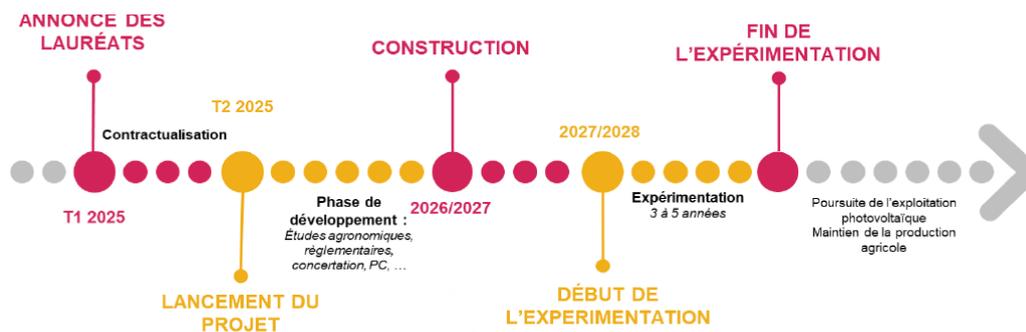
Les candidats ont jusqu'au 15 novembre 2024 pour soumettre leur projet à CNR. Les projets éligibles seront situés sur les territoires limitrophes du fleuve Rhône, entre l'agglomération de Vienne (Isère) et la Métropole d'Aix-Marseille (Bouches-du-Rhône), en raison de leur forte exposition au changement climatique.



### **Contacts presse**

Romain Jacquet – [r.jacquet@cnr.tm.fr](mailto:r.jacquet@cnr.tm.fr) – 06 74 79 10 00

Béatrice Ailloud – [b.ailloud@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloud@cnr.tm.fr) – 04 72 00 67 21



Pour en savoir plus sur les modalités de candidature : <https://urlz.fr/rnMB>

### Accompagner l'agriculture du sillon rhodanien

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, baptisées « Plans 5Rhône », CNR consacre 27 millions d'euros sur la période 2022-2027 au soutien de projets agricoles visant à développer des pratiques résilientes face au changement climatique. Depuis 2022, ce sont ainsi plus de 150 projets et expérimentations qui sont développés et financés avec l'appui de CNR dans la vallée du Rhône, avec trois axes prioritaires :

- rénover et optimiser l'efficacité énergétique des systèmes d'irrigation ;
- améliorer le bilan énergétique des exploitations agricoles ;
- favoriser la transition agroécologique.

### À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.

### Contacts presse

Romain Jacquet – [r.jacquet@cnr.tm.fr](mailto:r.jacquet@cnr.tm.fr) – 06 74 79 10 00  
 Béatrice Ailloud – [b.ailloud@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloud@cnr.tm.fr) – 04 72 00 67 21